



PV, majoration suite à non réception

Par **TuniZien**, le **24/05/2014** à **16:08**

Madame, monsieur,

Je sollicite votre aide sur un sujet qui me dépasse,

Je viens de recevoir une majoration d'amende pour un Pv que je n'ai jamais reçus ! Le fait est que l'officier s'est trompé sur l'adresse lorsqu'il l'a notée.

Sur la majoration l'adresse n'est pas la bonne mais je viens quand même de la recevoir, pourquoi je reçois la majoration et non pas le pv ça je ne comprends pas, mais cela concerne les services postaux!

Je désire donc savoir si il est possible que je conteste le pv, comme il est erroné? Dans le cas contraire est ce que je peux le faire revenir à sa valeur d'origine ?

Merci pour votre lecture et vos réponses,

Cordialement